

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi organique, modifié par le Sénat, relatif à l'élection des députés et des sénateurs (n° 3200), au projet de loi, modifié par le Sénat, ratifiant l'ordonnance n° 2009-936 du 29 juillet 2009 relative à l'élection de députés par les Français établis hors de France (n° 3201) et à la proposition de loi, modifiée par le Sénat, portant simplification de dispositions du code électoral et relative à la transparence financière de la vie politique (n° 3199) (M. Charles de la Verpillière, rapporteur). 2

Mardi

29 mars 2011

Séance de 21 heures 15

Compte rendu n° 46

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

**Présidence
de M. Jean-Luc
Warsmann,
Président**



La séance est ouverte à 21 heures 15.

Présidence de M. Jean-Luc Warsmann, président.

La Commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, sur le rapport de M. Charles de la Verpillière, les amendements au projet de loi organique, modifié par le Sénat, relatif à l'élection des députés et des sénateurs (n° 3200)

Article 1^{er} bis (article L.O. 135-1 du code électoral) : *Sanctions en cas de déclarations de patrimoine volontairement incomplètes ou mensongères ou en cas d'absence de déclaration de patrimoine de fin de mandat :*

La Commission repousse les amendements n° 1 de M. Jean-Christophe Lagarde et n° 2 de M. Lionel Tardy.

Article 2 (article L.O. 136-1 et articles L.O. 136-2 et L.O. 136-3 [nouveaux] du code électoral) : *Conséquences d'une infraction à la législation sur le financement des campagnes législatives :*

La Commission repousse l'amendement n° 3 de M. Lionel Tardy

Article 3 (articles L.O. 151 et L.O. 151-1 et L.O. 151-2 à L.O. 151-4 [nouveaux] du code électoral) : *Modalités de résolution des incompatibilités pour les parlementaires :*

La Commission repousse les amendements n° 10 de M. Bernard Roman, n°s 5 et 6 de Mme Muriel Marland-Militello et n° 4 de M. Lionel Tardy.

Article 10 ter (article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962) : *Maintien de l'obligation de dépôt d'un compte de campagne pour les candidats aux élections présidentielles :*

La Commission repousse l'amendement n° 7 de M. René Dosière.

*

* *

La Commission constate, sur le rapport de M. Charles de la Verpillière, qu'elle n'est saisie d'aucun amendement, en application de l'article 88 du Règlement, sur le projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2009-936 du 29 juillet 2009 relative à l'élection de députés par les Français établis hors de France (n° 3201).

*

* *

La Commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, sur le rapport de M. Charles de la Verpillière, les amendements à la proposition de loi portant simplification de dispositions du code électoral et relative à la transparence financière de la vie politique (n° 3199).

Chapitre I^{er} Organisation des campagnes électorales

Article 1^{er} AC (article L. 48-1 du code électoral) : *Portée de la législation relative à la propagande électorale :*

La Commission repousse l'amendement n° 1 de M. Lionel Tardy.

Article 1^{er} BB (articles L. 50-1, L. 51 et L. 52-1 du code électoral) : *Durée des interdictions de propagande :*

La Commission repousse l'amendement n° 2 de M. Lionel Tardy.

Article 1^{er} BC (articles L. 51, L. 165, L. 211 et L. 240 du code électoral) : *Distribution des tracts et affichage pendant la campagne officielle :*

La Commission repousse l'amendement n° 3 de M. Lionel Tardy.

Article 3 quinquies (article L. 118-4 [nouveau] du code électoral) : *Mise en place d'une sanction d'inéligibilité en cas de fraude électorale :*

La Commission repousse l'amendement n° 4 de M. Lionel Tardy.

Article 3 octies (articles L. 308-1 et L. 439-1 A [nouveau] du code électoral) : *Application de la législation relative aux comptes de campagne aux candidats aux élections sénatoriales :*

La Commission repousse les amendements n^{os} 8 Rect et 7 de M. René Dosière.

Chapitre II Modification de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique

Article 6 (article 5-1 [nouveau] de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988) : *Sanctions en cas de déclarations de patrimoine volontairement incomplètes ou mensongères ou en cas d'absence de déclaration de patrimoine de fin de mandat :*

La Commission repousse les amendements n° 5 de M. Jean-Christophe Lagarde et n° 6 de M. Lionel Tardy.

La séance est levée à 21 heures 25.



Membres présents ou excusés

Présents. - M. Claude Bodin, M. Charles de La Verpillière, M. Bernard Roman,
M. Jean-Luc Warsmann

Excusés. - M. Étienne Blanc, M. Dominique Bussereau, M. Bruno Le Roux